

Augmentation des Minimums, augmentation du Barème Kilométrique, et avance immédiate Crédit d'impôt

1- Augmentation des minimums au 1^{er} février 2022

L'avenant n°S44 relatif à la revalorisation des salaires signé le 28 octobre 2021 a été étendu par arrêté du 24 janvier 2022 et publié au Journal Officiel le 28 janvier 2022.

Ce que vous deviez faire pour le calcul du mois de février 2022 :

Vous devez augmenter le salaire net des salariés au CESU qui ont un salaire inférieur à 9,07€. Vous n'avez pas d'avenant à rédiger.

Exemple : Votre salarié était rémunéré à 9.07€ nets de l'heure. A partir de février, son salaire horaire net est de 9.09€

Min Conventionnel	NIV 1	NIV 2	NIV 3	NIV 4	NIV 5
Salaire horaire net € après le 01/07/2021	9,07	9,07	9,07	9,24	9,41
Salaire horaire net € après le 01/10/2021	9,09	9,15	9,27	9,42	9,56

Source simulateur CESU Le montant du salaire horaire net à verser est communiqué à titre indicatif, au 02/03/2022, 10 % de congés payés inclus. Cette estimation est réalisée pour un emploi hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et de l'Outre-mer.

2- Augmentation du barème fiscal des indemnités kilométriques 1^{er} février 2022

Si, en accord avec le particulier employeur, le salarié est amené à utiliser son véhicule personnel pour les besoins de son activité professionnelle, il bénéficie d'une indemnité kilométrique. Le montant de l'indemnité kilométrique est fixé par les parties dans le contrat de travail. Il ne peut être **ni inférieur au barème de l'administration ni supérieur au barème fiscal.**

Le barème fonctionnaire reste inchangé depuis mars 2019, le barème fiscal quant à lui vient d'être augmenté au 1^{er} février 2022 de près de 10% environ.

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022 POUR LES VOITURES			
Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Plus de 20 000 km
3 CV et mois	d x 0,502	(d x (0,3) + 1007	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1262	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1320	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1382	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374= + 1435	d x 0,446

Le temps de conduite du salarié réalisé pendant son temps de travail pour les besoins de ses activités professionnelles est considéré comme du temps de travail effectif. En complément de la rémunération de ce temps de conduite, le salarié perçoit **un supplément de rémunération prenant la forme d'une prime forfaitaire ou d'une majoration salariale, librement négocié entre les parties.**

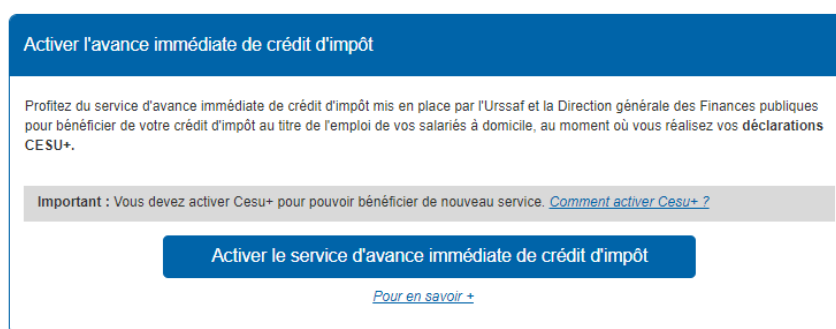
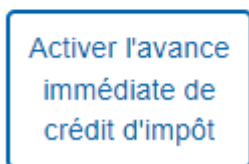
3- Avance immédiate du Crédit d'impôt en 2022

L'Urssaf, en collaboration avec la Direction générale des Finances publiques, propose aux particuliers employeurs un service leur permettant de bénéficier du versement immédiat du crédit d'impôt.

**Seules les déclarations réalisées via Cesu+ permettent ce versement immédiat.
Actuellement ce dispositif n'est pas ouvert aux employeurs bénéficiant de l'APA ou de la PCH.**

Comment cela fonctionne ?

Il faut cliquer sur « **Mon avantage fiscal** » depuis le tableau de bord du compte CESU. Puis sur « **Activer l'avance immédiate de Crédit d'impôt** ».



Lors de votre déclaration via le service Cesu+, vous visualisez le montant qu'il vous reste à payer après déduction du montant de l'avance immédiate du crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt est immédiatement déduit des sommes prélevées par le Cesu.

Exemple : Vous déclarez pour votre protégé, avec Cesu+, 200 € de salaire net à son salarié à domicile et payez 145 € de cotisations au Cesu. Avec l'avantage fiscal déduit immédiatement, votre protégé est prélevé uniquement par le Cesu d'un montant de 172.50€ (salaire et charges). Le CESU se charge de verser les 200€ de salaire (déduit des éventuels impôts à la source).



Après avoir activé l'avance immédiate de crédit d'impôt, l'avantage fiscal se transforme en aide. Et vous pouvez suivre ce que vous avez utilisé de votre droit au crédit d'impôt en cliquant sur l'onglet mes aides qui apparaît après avoir activé l'avance immédiate.

Visibilité sur le compte en banque du protégé.

Une seule ligne apparaîtra sur le compte en banque. Ce prélèvement réunit le montant du salaire et les charges déduites du Crédit d'impôt.

La ligne est nommée « Prlv Sepa Urssaf CESU Sal.....prelevement Salaire Cesu+ [Nom et Prenom de l'employeur] du xx/03/2022 »

Si l'employeur a plusieurs salariés, le prélèvement se fera en une seule fois si la déclaration est effectuée le même jour. Sinon il y a aura autant de prélèvement que de déclaration.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.